



remboursement de frais de taxi-navette

Par **baverel**, le **27/05/2009** à **23:41**

Bonjour,

Nous habitons à Rouen et nous venons juste de nous marier. Nous avons décidé de partir en voyage de noces au Mexique pendant les vacances de Pâques. Pour plus de simplicité, nous avons décidé de prendre un taxi-navette pour faire l'aller retour entre Rouen et Roissy (89€ la semaine et 109€ le we).

Pour le voyage aller, pas de souci, sauf que le chauffeur nous a demandé de payer pour l'aller et le retour. Pendant ces vacances est survenue l'épidémie de grippe A au Mexique et à notre retour, nous avons reçu un message sur mon portable de secrétaire de la compagnie qui nous a dit qu'elle refusait de nous prendre en charge pour raisons sanitaires et qu'elle procéderait à un remboursement.

Étant arrivé vers 19h à Roissy, nous avons du prendre un autre taxi pour la gare St Lazare, le train jusqu'à Rouen et un dernier taxi jusqu'à la maison....

Le lendemain, nous avons pris contact avec la compagnie pour connaître les modalités de remboursement, la secrétaire nous a proposé d'attendre que son patron voit le dossier. Plus tard dans la journée, le patron a laissé un message très virulent, refusant de nous rembourser et nous accusant d'avoir donné un mauvais horaire de retour et nous menaçant de poursuite judiciaire....

Depuis, nous avons envoyé une lettre d'explication avec un accusé de réception et plus de nouvelles de leur part.

Question : sommes nous dans notre droit d'obtenir ce remboursement et pouvons nous demander en plus des dommages ? frais supplémentaires de trains, taxi et sentiment fort désagréable d'avoir été pris pour des pestiférés!)